



# UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE DU CAMBRÉSIS

(U. T. L.)

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901

22, rue Alexandre RIBOT, 59400 - CAMBRAI

Enregistrée sous le numéro W592002729 S/P CAMBRAI NORD

Cambrai, le 24 septembre 2021

Le Président et le Conseil d'Administration ont le plaisir de vous convier à l'**Assemblée Générale** du **mardi 12 octobre 2021 à 14h45 au théâtre de Cambrai**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Rapport moral** sur l'année écoulée - programme de l'année à venir.
2. Renouvellement du Conseil d'Administration
3. **Rapport financier** 2020-2021
4. Compte-rendu du Contrôleur des Comptes
5. Quitus aux administrateurs
6. *Questions diverses*
7. Remise des **lots de la tombola** des Journées Portes Ouvertes (tirage des lots avant la conférence du mardi 5 octobre).

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur ou cher Ami, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cette Assemblée Générale sera précédée par une **présentation par Kathy Coupeuz** du programme des scènes mitoyennes et sera suivie **du pot de l'amitié**.

## **RAPPORT MORAL** **PROJET DE RÉOLUTIONS**

### **PREMIÈRE RÉOLUTION** : **Approbation du rapport moral**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Conseil d'Administration, approuve celui-ci.

### **2ème RÉOLUTION** : **Renouvellement de 2 administrateurs**

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2018, Christine DEHOUCK et Jean Charles DECAUDIN avaient été nommés pour un 1er mandat de 3 ans, se terminant avec l'exercice 2020/2021. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Christine DEHOUCK et Jean Charles DECAUDIN pour un second mandat d'Administrateur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023/2024.

### **3ème RÉOLUTION** : **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou de copies des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

## **RAPPORT FINANCIER** **PROJET DE RÉOLUTIONS**

**PREMIÈRE RÉOLUTION** : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport financier et le rapport du Contrôleur des Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

**2ème RÉOLUTION** : Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou de copies des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.